



## Grilles aeration sur mur non-mitoyen donnant sur notre jardin

Par **winkiestar**, le **16/11/2010** à **21:32**

Bonjour,

Mon voisin a percé 4 grilles de ventilation de 20cm<sup>2</sup> sur un mur non-mitoyen (c'est sa maison) mais qui s'allonge de notre terrasse. A mon avis, c'est à une hauteur de moins de 2 metres de son sol parce qu'il s'agit de son salle de bains. Le bruit est genant, mais est-ce qu'il a le droit de le faire? Est-ce que c'est considéré des ouvertures sur notre jardin, même si il ne voit pas à travers? (Afin, je ne crois pas il puisse voir)....

merci pour votre aide! J'aimerais savoir ou chercher dans le code civile parce que je n'ai rien trouver sur les ventilations. C'est peut-être une ouverture alors?

Sally